

Cahier d'Acteur du Groupe SNCF

Consultation publique - PNACC 3

19 décembre 2024

A propos du Groupe SNCF

Le groupe SNCF propose une offre complète de solutions de mobilité en France et dans le monde. Il se compose de : SNCF RESEAU (gestion et maintenance du réseau ferroviaire) et sa filiale SNCF GARES & CONNEXIONS (conception et gestion des gares), SNCF VOYAGEURS (transport ferroviaire de voyageurs), KEOLIS (transports publics urbains, péri- et interurbain), RAIL LOGISTICS EUROPE (transport ferroviaire de marchandises) et GEODIS (transport de marchandises et logistique). Sa raison d'être : Agir pour une société en mouvement, solidaire et durable.

Contact :

Muriel SIGNOURET

Directrice RSE Groupe
muriel.signouret@sncf.fr

Remarques générales

Le Groupe SNCF tient à saluer les avancées notables apportées par ce nouveau PNACC qui permet de disposer d'un **cadre plus opérationnel et qui souligne le rôle majeur des entreprises** dans la caractérisation des risques physiques et le déploiement de solutions d'adaptation. Il pose les fondations **d'une nécessaire collaboration, que le Groupe SNCF appelle de ses vœux, entre l'Etat, les territoires et les entreprises** faute de quoi le défi de l'adaptation au changement climatique ne pourra efficacement être relevé.

L'adaptation au changement climatique est un **sujet stratégique pour le Groupe SNCF en raison de la multiplication des phénomènes extrêmes qui pèsent sur la sécurité des personnes et des biens, impactent régulièrement la qualité et la continuité du service ferroviaire ainsi que les conditions de vie au travail des salariés et alourdissent les coûts** pour l'entreprise. Il convient toutefois de noter que l'éventail des solutions déployées ne pourra être précisé qu'au regard du niveau de service de transport qui sera décidé par l'entreprise et les autorités organisatrices des mobilités.

Par ce cahier d'acteur, le Groupe SNCF partage ses engagements et contribue aux réflexions sur la transition écologique. S'inscrire dans une trajectoire d'adaptation ne se substitue pas aux efforts d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre pour contenir le changement climatique. Ce principe est adopté de longue date par SNCF qui travaille sur les deux volets simultanément.

Avant d'entrer dans le détail des mesures, que le Groupe SNCF soutient majoritairement, nous souhaitons exprimer notre **satisfaction de disposer d'une trajectoire de réchauffement de référence pour la France (la TRACC)**. Elle nous paraît plus facile à appréhender par l'ensemble des acteurs concernés que les scénarios SSP ou RCP du GIEC et facilite la mise en cohérence des différentes stratégies d'adaptation.

Toutefois, les entreprises françaises qui ont des activités à l'international (sites industriels, clients, fournisseurs, etc.), continueront à utiliser les différents scénarios du GIEC qui servent de référence à l'international. Tel est le cas du Groupe SNCF avec ses Filiales Rail Logistics Europe, KEOLIS et GEODIS. Aussi, afin de garantir une approche stratégique homogène entre les activités françaises et celles opérées dans le reste du monde, il est **indispensable de disposer d'un comparatif actualisé entre la TRACC et les scénarios SSP ou RCP du GIEC. De même, la TRACC devra être cohérente avec les travaux menés au niveau européen et notamment avec les exigences de la CSRD qui suggère un scénario à fortes émissions (RCP 8.5)**.

Synthèse des retours du Groupe SNCF sur les cinq axes du PNACC

Le Groupe SNCF adhère globalement aux cinq axes structurants et à la majorité des mesures proposées. Pour chacun d'entre eux, le Groupe SNCF souligne les mesures sur lesquelles il est spécifiquement engagé.

En tant qu'entreprise réalisant une mission d'utilité publique, la protection des populations face aux effets déjà perceptibles du changement climatique est au cœur des préoccupations du Groupe SNCF (AXE 1).

Responsable vis-à-vis de ses clients – qu'ils soient voyageurs, AOM ou entreprises et de ses salariés, - il souligne son soutien et son engagement vis-à-vis des mesures visant à :

- Limiter l'accroissement des effets des risques naturels tels que les incendies de forêt et de végétation (M7) ;
- Limiter l'accroissement des effets des fortes chaleurs, que ce soit dans les logements, au travail ou en environnement urbain (M9 / M11) ;
- Déployer des solutions fondées sur la nature devant permettre de réduire la vulnérabilité des territoires aux impacts du changement climatique (M13 / M19 / M20).

Au service de la mobilité dans les territoires, le Groupe SNCF a un rôle clé à jouer en faveur de la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels (AXE 2).

Engagé pour faire de la mobilité un service au public de qualité, il souligne son soutien et son engagement vis-à-vis des mesures visant à :

- Assurer la résilience des transports et des mobilités (M24 / M30) ;
- Préserver la ressource en eau face au changement climatique (M21).

Par la nature de ses activités et son poids économique, le Groupe SNCF a également un rôle important à jouer dans le développement de la résilience de l'économie française (AXE 3).

Il réaffirme son soutien et son engagement vis-à-vis des mesures visant à faire de l'adaptation au changement climatique une composante structurante de la stratégie des entreprises et de sa mise en œuvre opérationnelle pour relever ce défi collectif (M33 / M40).

Enfin, le Groupe SNCF soutient l'importance d'accompagner l'ensemble des acteurs de son écosystème pour que chacun devienne acteur de la transition écologique (AXE 5).

La suite du document liste les principales actions soutenues par le Groupe SNCF :

-  Mesures globales soutenues par le Groupe SNCF
-  Mesures soutenues par le Groupe SNCF sur lesquelles il est activement engagé

Remarques sur chacune des principales mesures soutenues par le Groupe SNCF

AXE 1 : Protéger la population

Mesures	Commentaires / Contributions
M2 : Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel	<p>La couverture des événements liés aux aléas climatiques est devenue un sujet important dans les échanges avec les assureurs. Des augmentations de tarification voire de non-assurance sont possibles et exposent le Groupe à des risques financiers et d'inopérabilité à anticiper. Cette mesure devrait être élargie aux entreprises.</p> <p>Un observatoire de l'offre assurantielle permettrait de disposer d'une vision d'ensemble pour l'ensemble des acteurs.</p>
M3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques	<p>SNCF Réseau échange déjà avec les acteurs des territoires sur les problématiques d'écoulements au sens large ; la sécurité des voyageurs dans les trains et les gares étant en effet une priorité absolue pour le Groupe SNCF.</p>
M5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait gonflement des argiles (RGA)	<p>Le Groupe SNCF poursuit l'analyse des risques associés au RGA pour ses bâtiments afin d'en réduire les impacts.</p>
M6 : Protéger la population des risques glaciaires et périglaciaires (ROGP)	
M7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation	<p>SNCF Réseau respecte les obligations de débroussaillage sur son périmètre. De plus, le Groupe étudie l'extension future du risque incendie à de nouveaux territoires pour en anticiper les conséquences et adapter au mieux son infrastructure.</p>
M9 : Adapter les logements au risque de forte chaleur	<p>Le Groupe SNCF poursuit l'analyse des risques associés aux fortes chaleurs pour ses bâtiments afin de s'adapter au mieux et d'en réduire les effets sur les occupants.</p>
M11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs	<p>Le Groupe SNCF a mis en place un Groupe de Travail dédié aux "Impacts Humains" du changement climatique dont l'objet est de mieux connaître l'impact des risques climatiques sur les salariés et les prestataires, notamment dans des conditions particulières de travaux en extérieur ou dans certains locaux techniques. En s'appuyant sur son réseau de médecins du travail et de préventeurs, le Groupe s'attache à anticiper les impacts du changement climatique et à identifier des actions concrètes à mettre en place sur les conditions de travail. Le Groupe SNCF est intéressé et disposé à contribuer aux travaux qui vont être menés dans le cadre du PNACC, notamment sur les fortes chaleurs.</p>
M12 : Un Etat exemplaire pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans le quotidien de travail des agents publics	

Mesures	Commentaires / Contributions
M13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique	<p>Cette mesure est pour l'essentiel portée par SNCF Gares & Connexions et SNCF Immobilier.</p> <p>En effet, la végétalisation des espaces extérieurs est l'une des solutions phares inscrites au plan d'adaptation de SNCF Gares & Connexions. A ce titre, il a finalisé en novembre 2024 un guide de végétalisation des parvis de gare à destination de sa maîtrise d'ouvrage, pour notamment développer une biodiversité adaptée à chaque écorégion en tenant compte du réchauffement climatique à horizon 10 ans.</p> <p>SNCF Gares & Connexions n'étant pas toujours propriétaire du foncier de parvis, des partenariats avec les territoires sont à envisager.</p> <p>SNCF Immobilier est partenaire des démarches BIG (Biodiversity Impulsion Group,) de l'Observatoire Immobilier Durable et des démarches IBL (Indice de Biodiversité Local) de CDC biodiversité visant à mesurer et déployer les apports de la renaturation en ville dense.</p> <p>Les projets d'aménagement urbain portés par Espaces ferroviaires, filiale de SNCF Immobilier, intègrent systématiquement un volet renaturation en réponse aux politiques des collectivités.</p> <p>Un travail avec France Domaine sur les valeurs foncières des sites renaturés peut accélérer les projets.</p>
M19 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans la prévention des risques technologiques	<p>SNCF est déjà concerné pour certains de ses sites et est favorable à cette mesure.</p>
M20 : Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature	<p>Le travail mené par l'Etat et ses partenaires en matière de SafN alimente les travaux de SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau et SNCF Immobilier à chaque fois que cela est possible et pour l'ensemble de leurs développements.</p> <p>A titre d'exemple, SNCF Immobilier a procédé à Soulac sur mer à une SafN pour les bâtiments d'une colonie de vacances dans le cadre d'une convention avec la préfecture de Gironde.</p>

AXE 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

Mesures	Commentaires / Contributions
M21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau	<p>Le Groupe SNCF est engagé pour une gestion responsable de la ressource en eau avec 3 lignes majeures d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer en toutes circonstances un service de qualité pour ses clients, notamment en cas de restriction d'usage ou pénurie d'eau, • agir pour préserver la qualité et les réserves d'eau sur le territoire français, • réduire sa consommation d'eau de 10% en 2025 et 25% en 2035 par rapport à 2022, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de la France définis dans le plan d'action gouvernemental lancé en 2023 pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. <p>Chaque filiale souscrit à la Politique Eau du Groupe SNCF qui concourt à l'atteinte des objectifs du Plan Eau de l'Etat et le décline en plan d'actions sur son périmètre : réduction des fuites, sobriété hydrique et la réutilisation des eaux non-conventionnelles pour des usages adaptés (toilettes, nettoyage des sols, entretien des espaces verts)</p>
M22 : Mettre à disposition des collectivités territoriales les informations nécessaires pour leur adaptation au changement climatique	<p>L'exposition et la vulnérabilité aux événements climatiques est un sujet complexe et évolutif qui nécessite une grande quantité de données et une expertise. La mise à disposition d'outils et d'analyse de scénarios au service des collectivités territoriales est un maillon très important pour permettre l'anticipation et l'appropriation de ces sujets, facilitant ainsi l'interface avec les activités économiques à la maille territoriale.</p>
M23 : Intégrer progressivement la trajectoire de réchauffement de référence dans tous les documents de planification publique	<p>Cette mesure contribuera à faciliter les échanges en matière de planification des transports dans les territoires. Les régions seront en effet au premier plan dans la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique dans les territoires, en jouant un rôle d'ensemblier des différents acteurs économiques et en contribuant à définir une vision cible du niveau de service attendu.</p> <p>La traduction dans les documents de planification et d'urbanisme opérationnel (PLU, SCOT, SRADETT) de l'ACC est prioritaire pour permettre la meilleure résilience des villes et des territoires au changement climatique. Un travail important d'articulation avec les enjeux ZAN est à structurer.</p>
M24 : Intégrer les enjeux de l'adaptation au changement climatique dans toutes les normes techniques	<p>SNCF Réseau a lancé une revue de ses référentiels concernés par l'ACC et proposera un calendrier pour leur mise à jour.</p> <p>SNCF Gares & Connexions prévoit d'intégrer les enjeux ACC dans ses référentiels et processus internes entre 2025 et 2027, de même concernant SNCF Immobilier.</p> <p>SNCF Voyageurs et RLE participent aux travaux d'évolution des normes européennes concernant l'adaptation des matériels roulants en concertation avec les constructeurs.</p>
M27 : Mieux prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les financements publics en faveur de la transition écologique dès 2024	<p>SNCF Réseau intègre l'ACC dans ses projets et ambitionne d'être une référence dans ce domaine notamment pour les projets qui sont financés par les collectivités publiques.</p>

Mesures	Commentaires / Contributions
<p>M30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités</p>	<p>Cette mesure et le rôle, reconnu par le PNACC, des entreprises publiques de transport dans sa mise en œuvre est au cœur des préoccupations du Groupe SNCF.</p> <p>A ce jour, toutes les sociétés du Groupe SNCF ont réalisé des études de vulnérabilité de leurs actifs et activités et des ébauches de plans d'actions. Ces éléments seront transmis à l'Etat à sa demande fin 2024 sur les périmètres SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et SNCF Voyageurs. Des études plus ciblées sont programmées sur les sites identifiés comme prioritaires, à savoir particulièrement sensibles et/ou stratégiques. Les nouvelles études de vulnérabilité lancées par SNCF en France seront désormais réalisées avec la TRACC comme scénario de réchauffement.</p> <p>Des travaux sont également en cours pour mesurer les coûts et les gains associés aux efforts d'adaptation du système ferroviaire au changement climatique. Ces travaux devraient permettre un chiffrage plus détaillé des plans d'adaptation des filiales et du système ferroviaire d'ici à fin 2025 afin de répondre à la demande de l'Etat.</p> <p><u>Résumé des actions entreprises par les filiales du Groupe en matière d'ACC :</u></p> <p>SNCF Gares & Connexions et SNCF Réseau participent à des études régionales sur la résilience des systèmes de transports en région PACA et sur la résilience du réseau ferré en Ile-de-France.</p> <p>La stratégie de SNCF Réseau intègre déjà le besoin de résilience du réseau ferré national. Son approche est basée à la fois sur la progression dans la connaissance des phénomènes et de leurs impacts, la mise en place d'actions en mobilisant les outils économiques pour les prioriser et la création de partenariats.</p> <p>SNCF Voyageurs travaille à réduire les impacts du changement climatique sur les matériels roulants (ex : impact des fortes chaleurs sur le confort des voyageurs et le fonctionnement des équipements, problèmes d'infiltration liés aux pluies intenses). Les lieux de stationnement des matériels roulants sont également concernés par une exigence de confort d'été. Au-delà des matériels roulants, les installations de maintenance constituent elles-mêmes des infrastructures essentielles dont l'exigence de résilience pourrait également être intégrée dans le cahier des charges des AOM.</p> <p>L'ensemble des 8000 sites de la SNCF a fait l'objet d'une macro-étude de vulnérabilité pilotée par SNCF Immobilier selon 3 horizons de temps et pour 15 aléas permettant d'identifier les sites les plus vulnérables à l'échelle nationale.</p> <p>KEOLIS s'appuie sur un état des lieux complet de son exposition au changement climatique pour définir ses priorités et plan d'actions. Keolis serait intéressé par la mise en place, dans le cadre contractuel qui lie un opérateur de transport public et son autorité organisatrice, d'un dispositif de suivi des risques climatiques et d'échanges sur les solutions d'adaptation nécessaires afin de prévoir les expérimentation et plans d'investissement à moyen et long terme.</p> <p>GEODIS a réalisé une analyse macro de l'exposition et de la vulnérabilité de ses sites ainsi que des principales infrastructures clé (ports, aéroports, data centers, etc.). Une série de diagnostics a été menée par type de péril sur les différentes régions de GEODIS en 2024 afin d'évaluer la vulnérabilité des sites et des activités les plus exposés ou de sites stratégiques. En complément, un pilote a été réalisé avec International SOS pour tester une méthode d'évaluation des impacts santé & sécurité des vagues de chaleur.</p> <p>Rail Logistics Europe a réalisé une étude de vulnérabilité de ses 246 sites stratégiques dont 63% en France et 37% dans le reste de l'Europe. En parallèle, dans le cadre des campagnes grands froids et fortes chaleurs, RLE a identifié les</p>

Mesures	Commentaires / Contributions
	<p>organes sensibles, par série d'engins, et déployé les mesures de protection associées.</p> <p>La réussite de la mesure 30 du PNACC est toutefois conditionnée à la définition d'un niveau de résilience cible du système ferroviaire. Ce niveau cible doit être déterminé en concertation avec l'ensemble des parties prenantes du système, selon les modalités de gouvernance qui restent à déterminer à l'échelle nationale et territoriale par les autorités publiques compétentes. Les opérateurs de transport, en particulier, doivent concerter les AOM sur les stratégies d'adaptation à mettre en œuvre, puisqu'ils ne détiennent pas dans la plupart des cas ni les infrastructures ni les matériels roulants.</p> <p>Il serait ainsi pertinent d'inclure dans le contrat entre un opérateur de transport et son autorité organisatrice une clause précisant, d'une part les modalités d'une prise en compte anticipée de l'adaptation par l'Autorité Organisatrice (intégration dans la conception des installations de maintenance, dans les achats et rénovations de matériels roulants...) et les financements associés (via les plans pluriannuels d'investissement), et d'autre part, les mécanismes mis en place par l'opérateur pour démontrer sa préparation et sa réactivité face aux enjeux climatiques. Cela implique un dialogue régulier entre les parties visant à faciliter l'émergence et la mise en œuvre de solutions d'adaptation.</p>

AXE 3 : Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique

Mesures	Commentaires / Contributions
M33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises	<p>Le Groupe SNCF a fait de l'adaptation au changement climatique l'un des six axes de sa stratégie RSE. Une gouvernance dédiée a été mise en place au plus haut niveau de l'entreprise : le Comité Stratégique Climat (CSC) qui se tient en Comex Groupe deux fois par an. Pour parvenir à une connaissance plus fine des impacts du climat sur ses activités et assurer un pilotage resserré des actions à engager, le CSC s'appuie sur un comité de pilotage trimestriel « Risques Climat » composé de toutes les sociétés du Groupe, y compris RLE et GEODIS pour les volets transport de marchandises et Logistique. La démarche est pilotée par la Direction RSE avec la Direction des Risques du Groupe. Elle vise à garantir l'avancement des travaux et s'assure que l'approche « système ferroviaire » est bien prise en compte dans les plans d'actions d'adaptation des SA. Toutes les SA du Groupe se sont dotées d'un référent "Adaptation au Changement Climatique" en charge du pilotage du sujet.</p> <p>Cf. M30 sur les actions mises en œuvre</p>
M34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises	
M40 : Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises	<p>Le Groupe SNCF est déjà soumis aux exigences de reporting de la CSRD et à la Taxonomie européenne. Toute publication allant au-delà des exigences actuelles devrait se faire sur la base du volontariat.</p>
M41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique	<p>Le Groupe SNCF peut contribuer à cette information, à l'instar du guide sectoriel publié en 2024 par l'ADEME/EPE.</p>

AXE 5 : Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Mesures	Commentaires / Contributions
M44 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique	<p>Cette mesure sera déployée chez SNCF.</p> <p>SNCF Réseau travaille à renforcer les règles concernant les achats d'un montant important pour lesquels les cahiers des charges doivent prévoir un volet adaptation au changement climatique.</p>
M45 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter	<p>Le Groupe SNCF sera attentif à tout apport de connaissances (données climat, modélisation, solutions d'adaptation) dans un domaine où la recherche a un rôle fondamental à jouer compte tenu des incertitudes qu'il porte.</p>
M46 : Renforcer la gouvernance de l'adaptation au changement climatique	
M49 : Former tous les agents publics aux enjeux de l'adaptation et mobiliser les compétences de l'Etat	
M50 : Mobiliser les solutions d'intelligence artificielle au service de l'adaptation au changement climatique	